CITE MICHELET - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

La Cité Michelet fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui porte des ambitions de restructuration urbaine et de reconquête économique et sociale. Le projet articule un ensemble d'actions de court et moyen terme selon deux objectifs stratégiques :

- enrayer le processus de dégradation de l'image du quartier ;
- agir sur les facteurs d'exclusion des habitants.

Suivant le projet de territoire approuvé par délibération des 5 et 6 juillet 2004, les objectifs de requalification urbaine se déclinent selon trois axes :

- le désenclavement urbain ;
- l'amélioration du cadre de vie et des services publics ;
- la diversification des fonctions et le développement économique.

Le programme des actions à conduire prévoit :

- des interventions sur les espaces privés et les immeubles de logement,
- la requalification des espaces publics,
- l'élargissement et la remise à niveau de l'offre de services publics et résidentiels.

Ce programme s'appuie notamment sur une redistribution et une recomposition des espaces libres de la cité au bénéfice d'une amélioration de la lisibilité des domaines publics et privés, de la diversification des usages et de l'amélioration des services offerts aux habitants. L'espace public est redéfini par la création de rues.

Les espaces communs des immeubles de logements font l'objet d'une « résidentialisation ». Cette opération consiste à délimiter physiquement au pied de chacun des immeubles, au sein des espaces ouverts et peu différenciés caractéristiques de l'urbanisme « moderne » des années 1950-1970, les emprises privées susceptibles d'une appropriation spécifique de la part des habitants et de nature à leur offrir des services résidentiels rénovés : locaux communs, loge de gardien, locaux de stockage ou de tri des ordures, jardin collectif.

Cette restructuration s'accompagne de la création de bâtiments neufs de faible hauteur et du réaménagement de locaux existants permettant d'organiser l'accueil d'activités économiques, associatives ou de service public, donnant directement sur l'espace public de voirie requalifié.

La résidentialisation des immeubles de logements s'accompagne d'un programme de restructuration des équipements publics prévoyant notamment la création de deux espaces verts, la reconstruction d'une école maternelle, la création d'un équipement sportif et la rénovation complète du groupe scolaire Curial (deux écoles élémentaires, une école maternelle et un gymnase).

La construction d'un immeuble écran à vocation économique, destiné à protéger des nuisances ferroviaires, est projetée en bordure du réseau ferré, au droit de la future gare de RER E « Eole Evangile » et par emprise partielle sur la rue Gaston Tessier.

Pour faciliter la restructuration urbaine dans le secteur d'intervention, les règles de densité prévues à l'article 14 du règlement ne sont pas appliquées à l'intérieur du périmètre de dispositions particulières étendu au Nord Ouest de la rue Gaston Tessier et figurant au schéma d'aménagement.

Le projet de renouvellement urbain, qui vise essentiellement la reconstruction d'équipements publics et des interventions dans le cadre de la résidentialisation, conduira à une faible augmentation de la densité globale existante qui est de l'ordre de 3.

